

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 02 JUILLET 2015

DELIBERATION N°2015-15

OBJET : Demande d'affiliation au CDG31

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, Mme AMIEL, M. GUILHOT, Mme DULON, M. TENE et Mme BESSIERE

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme KLINGENFUS et M. CADAS

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET et Mme COUTTENIER

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mmes FLOUREUSSES et PRUVOT

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. SIMION

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat de Syndicats de Production d'Eau Potable des Vallées de Save – Hers – Girou – Coteaux de Cadours, établi à Grenade, a présenté, par courrier, reçu le 29 décembre 2014, une demande d'affiliation au CDG31.

Il indique que la demande de cet établissement a été instruite en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'affiliation au CDG31 (article 15 de la loi du 26 janvier 1984 et décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion).

Compte tenu de la nature juridique du Syndicat de Syndicats de Production d'Eau Potable des Vallées de Save – Hers – Girou – Coteaux de Cadours, soit un syndicat mixte fermé, la procédure applicable est celle relative aux affiliations volontaires.

Le Président précise que la demande d'affiliation du Syndicat de Syndicats de Production d'Eau Potable des Vallées de Save – Hers – Girou – Coteaux de Cadours a fait l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 31 à compter du 11 février 2015.

Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai de deux mois suivant cette publicité, soit au 12 avril 2015, l'affiliation au CDG 31 du Syndicat de Syndicats de Production d'Eau Potable des Vallées de Save – Hers – Girou – Coteaux de Cadours sera effective à partir du 1^{er} janvier 2016.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- que l'affiliation au CDG31 du Syndicat de Syndicats de Production d'Eau Potable des Vallées de Save – Hers – Girou – Coteaux de Cadours sera effective à partir du 1^{er} janvier 2016.

Fait à Labège,
Le 02 juillet 2015

Le Président,

Pierre IZARD